

## LA GUYANE

## LES DÉPARTEMENTS

## LES DÉPARTEMENTS

## L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le statut de Département d’Outre-Mer, acquis depuis 1946, vaut à la Guyane une structure administrative solide : elle est dotée de services publics, civils et militaires, et peut faire appel à divers organismes financiers et de recherche scientifique et technique. Mais en contrepartie, l’application de la législation métropolitaine peut parfois paraître trop lourde, et cela, ajouté au poids de l’éloignement, fait de l’administration un secteur quelque peu inadapté aux conditions locales.

## A - De la colonie au département

La Guyane a une histoire administrative complexe qui est liée de très près à celle de l’Etat français. Comme les Antilles et la Réunion, elle a connu la colonisation et le régime de l’esclavage ; elle a été, de plus, marquée par la présence d’un bagne. Récemment, elle a connu les changements liés à la départementalisation.

### 1 - Le régime administratif colonial

La Guyane, de même que la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion, était une colonie française placée directement sous la souveraineté de la Métropole. La colonisation y a instauré des structures d’encadrement en ce qui concerne l’administration territoriale et la Guyane s’est trouvée directement liée à l’histoire métropolitaine.

Le Gouverneur était le dépositaire de l’autorité de l’Etat dans la colonie. Il était assisté d’un conseil privé comprenant les chefs des services civils et les notables. En 1790, les Conseils Supérieurs Coloniaux d’Ancien Régime sont devenus des Assemblées Coloniales élues à raison d’un député pour 25 citoyens actifs ; les paroisses ont été transformées en communes. La municipalité de Cayenne date du 14 septembre 1790. Le Code Civil fut promulgué en Guyane le 23 septembre 1805. En 1878 fut créé, tardivement, un Conseil Général.

L’esclavage, qui avait été aboli en 1794, fut rétabli à partir de 1800. En 1836, on comptait en Guyane 5 056 personnes libres et 16 592 esclaves, lesquels étaient, en général, traités de façon plus paternaliste que dans les Iles. Le 10 août 1848, l’esclavage fut aboli et les plantations immédiatement désertées. Depuis, les Guyanais ont gardé un certain manque d’intérêt pour le travail de la terre. Est-ce aussi pour cela qu’ils éprouvent tant d’attirance pour la ville et la fonction publique ?

Mais alors que l’esclavage était aboli, la Guyane devenait, presque simultanément, une terre de déportation politique et pénale pour plus d’un siècle. En 1795 avaient déjà débuté les déportations politiques du Directoire. Par la suite, à partir de 1852, près de 70 000 « transportés » de toutes sortes arrivèrent en Guyane. Après avoir essayé des établissements en différents endroits de la côte, l’Administration Pénitentiaire (« La Pénitentiaire ») s’est fixée à St-Laurent du Maroni. Une direction des services pénitentiaires fut créée en 1878 ; elle constituait un véritable « Etat dans l’Etat » plus ou moins indépendant du reste de la colonie. En 1880, St-Laurent est devenue commune du Maroni.

Cependant, durant ces trois siècles de colonisation, la Guyane avait été quelque peu oubliée par la lointaine Métropole. Il s’agissait donc « de la rappeler au souvenir de la France » (LAMORIA). Après la Deuxième Guerre mondiale, ses représentants, à l’unanimité avec ceux des trois autres vieilles colonies de Guadeloupe, Martinique et Réunion, revendiquèrent le statut de département français. Pour la Guyane, ce statut constituait bien sûr une sorte de promotion puisqu’il permettait d’accéder aux droits métropolitains mais il signifiait surtout l’évacuation du bagne qui était souhaitée depuis longtemps : le député Gaston Monnerville, notamment, avait mené campagne dans ce sens et en avait fait accepter le principe en 1938.

### 2 - La loi de départementalisation de 1946

Cette loi est votée le 19 mars 1946 par l’Assemblée Nationale Constituante ; par les modifications qu’elle apporte au régime administratif et législatif colonial, elle ouvre une nouvelle phase de l’histoire guyanaise.

« Art. 1<sup>er</sup>. - Les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française sont érigées en départements français.

Art. 2. - Les lois et décrets actuellement en vigueur dans la France métropolitaine et qui ne sont pas encore appliqués à ces colonies feront, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1947, l’objet de décrets d’application à ces nouveaux départements.

Art. 3. - Dès la promulgation de la présente loi, les lois nouvelles applicables à la Métropole ne seront dans ces départements, sur mention expresse insérée aux textes ».

Désormais, la Guyane possède une organisation semblable à celle de tous les départements métropolitains. Elle est régie par la loi départementale du 10 août 1871. La fonction de Secrétaire Général pour les DOM a été instituée par le décret du 24 septembre 1958. Le département est placé sous la tutelle du Ministre d’Etat chargé des Départements et Territoires d’Outre-Mer.

### 3 - Les nouvelles institutions

Le Préfet, à la tête du département, cumule les pouvoirs exécutif, administratif et économique relevant de la compétence de l’Etat. Comme représentant de l’Etat et comme autorité de tutelle, il a la haute main sur les services et les établissements publics. Il est assisté dans sa tâche par un Secrétaire général aux Affaires Administratives. Il est aussi l’organe exécutif dans le cadre des pouvoirs locaux du département. En raison de l’éloignement de la Métropole, il constitue un représentant quasi exclusif du Ministère de l’Intérieur.

Un député et un sénateur assurent au sein des assemblées métropolitaines la représentation politique du département.

Le Conseil Général, qui compte ici 16 élus, a reçu des pouvoirs plus étendus qu’en Métropole. Il est consulté pour avis sur les projets de lois et décrets tendant à adapter la législation à la situation particulière du département. Il émet aussi des propositions par l’intermédiaire du Secréariat d’Etat chargé des DOM et intervient dans la répartition des investissements qui transitent par le Fonds d’Investissement des Départements d’Outre-Mer (FIDOM).

Depuis le 3 juillet 1975, deux assemblées régionales sont en place : le Comité Economique et Social Régional (35 représentants des catégories socio-professionnelles) et le Conseil Régional composé de 18 membres dont 16 conseillers généraux, le député et un représentant des maires (le sénateur étant déjà comté parmi les conseillers généraux).

Mais la société guyanaise ne s’adapte qu’avec difficulté au principe de la séparation des pouvoirs. Les différentes familles d’idées, que l’on ne peut assimiler aux familles politiques métropolitaines, y ont une grande influence. On peut citer notamment celle des loges maçonniques. D’autre part, en raison d’habitudes acquises du temps des gouverneurs, le Préfet est amené à jouer un rôle d’arbitrage à l’égard des divers groupes d’intérêt ou d’opinion. Les différents responsables du département doivent donc, très souvent, assurer la transition délicate entre cette société hétérogène du fait de l’histoire mouvementée de la Guyane, d’une part, et les nouvelles institutions départementales de l’autre.

### 4 - Le découpage administratif

Après la départementalisation, la Guyane comprenait deux arrondissements : celui de Cayenne qui groupait toutes les communes côtières, et celui d’Inini, à l’intérieur du pays, où 9 cercles municipaux remplaçaient les communes.

Une réorganisation administrative a été décrétée le 19 mars 1969. Le département comprend désormais l’arrondissement de Cayenne à l’Est (13 cantons, 14 communes) et celui de St-Laurent du Maroni à l’Ouest (3 cantons, 5 communes). Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1976, un arrêté préfectoral a érigé Apatou en commune distincte, détachée de la commune de Grand Santi - Papaïchton. L’arrondissement de St-Laurent comprend désormais 6 communes.

Plus vastes que les communes métropolitaines, les communes guyanaises ont souvent été érigées en cantons. Mais pour rendre la représentation géographique de la population plus équitable au Conseil Général, la commune la plus peuplée, Cayenne, forme quatre cantons, les deux cantons du Sud étant les plus peuplés.

#### B - Des équipements administratifs multiples

Malgré l’importance réduite de la population guyanaise, les administrations locales sont semblables à celles d’un département métropolitain.

#### 1 - Les différents services du Département

Ces services sont rattachés aux différents ministères métropolitains ; leur fonctionnement est financé par l’Etat.

# ADMINISTRATIONS - BANQUES

## LES DÉPARTEMENTS

## LES DÉPARTEMENTS

## L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

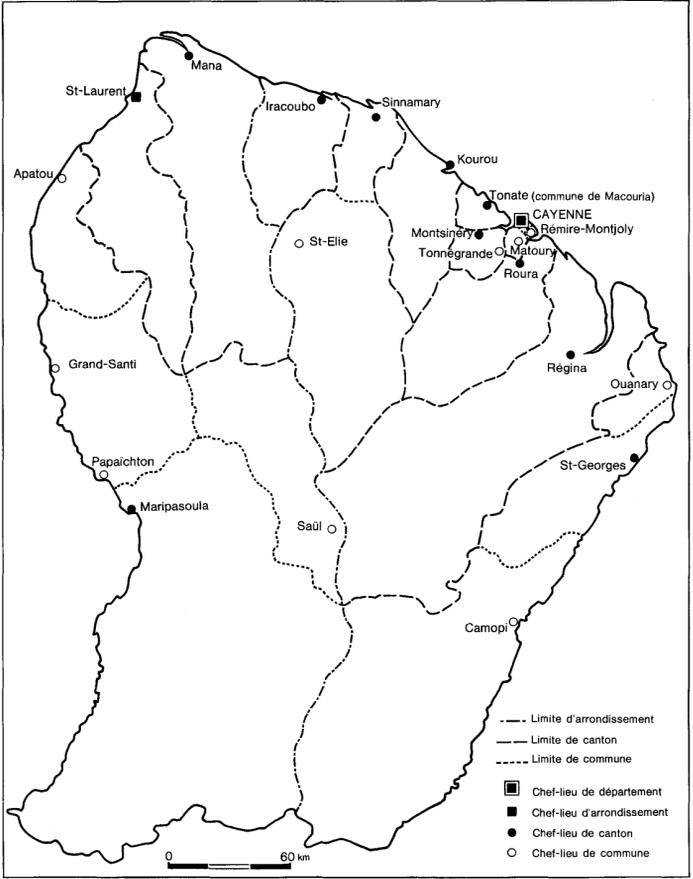


Fig. 1. - Découpage administratif de la Guyane.

### a - Intérieur, Armée, Justice

Les forces de la **Police nationale** en Guyane sont organisées de la façon suivante : la Direction Départementale des Services de Police, sise à l’Hôtel de Police, 24 Avenue du Général de Gaulle à Cayenne, coiffe les services administratifs et de comptabilité, la sécurité publique, le service départemental des renseignements généraux, le service départemental de la Police de l’Air et des Frontières (à l’aéroport de Rochambeau) et le contrôle des étrangers, la section départementale de Police Judiciaire, les postes de Police de Kourou et de St-Laurent avec le poste frontière du bac sur le Maroni. Le personnel est dans sa grande majorité, composé de fonctionnaires locaux et aucune Compagnie Républicaine de Sécurité n’a été affectée en renfort des effectifs traditionnels.

Les **Forces Armées** dépendent du Général exerçant à Fort-de-France le commandement supérieur inter-armées aux Antilles-Guyane. Le Colonel, commandant militaire de la Guyane réside à Cayenne.

Les Forces Terrestres sont ainsi réparties : le 9<sup>e</sup> Bataillon d’Infanterie de Marine (400 hommes) établi à Cayenne a un détachement permanent à St-Jean du Maroni (80 hommes) ; le 3<sup>e</sup> Régiment Etranger d’Infanterie est basé à Kourou (4 compagnies, soit 660 hommes) depuis 1973, date de l’évacuation de la base de Diégo Suarez. Il participe aux travaux de construction sur la Route de l’Est dans la région de Régina. Deux unités du Service Militaire Adapté (SMA) sont implantées en Guyane : le Régiment du SMA se trouve au Camp du Tigre près de Cayenne, le centre de Formation Professionnelle est établi à St-Jean du Maroni. Le SMA a été créé en 1961 aux Antilles-Guyane dans le but d’adapter le service militaire au développement économique et social des DOM et notamment en assurant la formation professionnelle du Contingent des trois départements américains.

Le Centre de Formation Professionnelle de St-Jean assure aux recrues choisies en fonction de leurs aptitudes, une formation dans les spécialités du bâtiment et de mécanique générale. On y compte environ 100 stagiaires par an. Les recrues appliquent ensuite sur les chantier-écoles les techniques qui leur ont été enseignées en atelier en exécutant des travaux au profit des collectivités locales. Le Régiment du SMA basé au Camp du Tigre près de Cayenne forme également les appelés locaux et antillais aux spécialités du bâtiment et des travaux publics dans les chantier-écoles (aérodromes de Maripasoula et St-Georges, Route de l’Est et chantiers divers).

Les Forces aériennes entretiennent pour le moment un détachement de quelques hommes mettant en œuvre une Alouette III. Il est prévu pour fin 1978 l’arrivée de 2 hélicoptères SA 330 Puma avec le personnel correspondant. La Marine et l’Aéronavale ne sont pas représentées en Guyane de manière permanente. Cependant un patrouilleur, basé à Fort-de-France, effectue régulièrement, en liaison avec un avion Bréguet Atlantique de l’Aéronavale, venant de Métropole, des missions de surveillance de pêche dans la zone des 200 miles.

La sécurité est également assurée par des unités de **Gendarmerie** formant un Groupement dont l’organisation est identique à celle de la Métropole.

Le Commandement du Groupement de Gendarmerie de la Guyane est à Cayenne (La Madeleine). Deux compagnies de Gendarmerie sont stationnées, l’une à Cayenne (Châton) et l’autre à St-Laurent. Des Brigades territoriales sont implantées à Cayenne (Baduel), Degrad Edmond avec un poste à Cacao, Régina, St-Georges, Camopi, Macouria (Tonaté), Kourou, Sinnamary, Iracoubo, St-Laurent, Mana, Apatou, Grand Santi, Papaïchton, Maripasoula et Saül. Deux pelotons mobiles de Gendarmerie sont basés à Cayenne (La Madeleine). En outre, il existe à Cayenne un détachement aérien de Gendarmerie (La Madeleine), une brigade de Gendarmerie maritime (Degrad des Cannes) et une brigade des Transports aériens à Rochambeau.

La loi de départementalisation du 19 mars 1946 a entraîné le décret n° 47-1273 du 25 août 1947 fixant l’**organisation judiciaire** ainsi : une Chambre détachée de la Cour d’Appel de Fort-de-France, une Cour d’Assises et un Tribunal de Première Instance situés à Cayenne, un Tribunal à St-Laurent rattaché à celui de Cayenne, et cinq Justices de Paix siégeant à St-Laurent, à Sinnamary, à Régina (Approuaque) et à St-Georges de l’Oyapock.

L’ordonnance n° 58-1273 du 22 décembre 1958, dont les dispositions ont été étendues aux DOM par décret n° 62-138 du 2 février 1962, a modifié cette organisation en supprimant le Tribunal de Première Instance de Cayenne et celui rattaché de St-Laurent, ainsi que les anciennes Justices de Paix, et leur a substitué un Tribunal de Grande Instance et un Tribunal d’Instance à Cayenne, avec, pour cette dernière juridiction, un Greffe permanent à St-Laurent et la tenue d’audiences foraines aux anciennes Justices de Paix.

Puis, le décret n° 66-209 du 5 avril 1966, modifiant celui du 2 février 1962, a pratiquement supprimé la Chambre détachée de la Cour d’Appel dans le Département de la Guyane où des audiences sont cependant tenues tous les deux mois à Cayenne par une délégation de la Cour d’Appel de Fort-de-France. Enfin, un décret n° 74-109 du 8 février 1974 a rendu applicable aux Départements d’Outre-Mer l’organisation des Secrétariats-Greffes de la Métropole prescrite par le décret n° 67-1044 du 30 novembre 1967.

## LES DÉPARTEMENTS

## LES DÉPARTEMENTS

## L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

### b - Finances publiques

Les services extérieurs du Trésor dépendent de la Direction de la Comptabilité Publique au Ministère de l’Economie et des Finances. Ils comprennent la Trésorerie Générale et 4 autres postes. Le Trésorier Payeur Général est dans le département le représentant du Ministre de l’Economie et des Finances. Outre cette mission générale, il assure avec le concours des 4 autres comptables le service des recettes et des dépenses de l’Etat, des collectivités locales et des établissements publics, ainsi que certaines fonctions bancaires et d’assurance.

La **Trésorerie Générale** est établie à Cayenne. La Recette - Perception de Cayenne (1<sup>re</sup> division) a compétence pour Cayenne, Matoury et Rémire-Montjoly ; la Perception de Cayenne (2<sup>e</sup> division) pour le Centre Hospitalier de Cayenne, Camopi, Macouria, Montsinéry-Tonnégrande, Ouanary, Régina-Approuaque, St-Georges et Roura ; la Perception de Kourou pour Kourou, Iracoubo, Sinnamary et St-Elie ; la Perception de St-Laurent pour St-Laurent, Apatou, Grand Santi-Papaïchton, Maripasoula, Saül et Mana.

Les **Services des Douanes** et des **Contributions Indirectes** sont placés sous l’autorité du Directeur Régional des Douanes.

La circonscription douanière comprend la Direction des Douanes, la Recette Principale Régionale des Douanes et la Subdivision des brigades à Cayenne ; la recette centrale du Degrad des Cannes ; le bureau de Cayenne-RPR qui comprend les antennes du Larivot, du vieux port et le Centre de Dédouanement postal (CDP) ; les recettes de première catégorie de Rochambeau-aéroport, St-Laurent et Kourou-port (ces deux recettes comprennent également un CDP) ; la recette de deuxième catégorie à compétence limitée à St-Georges. Relèvent également de l’autorité du directeur des Douanes, les brigades terrestres de Cayenne, Degrad des Cannes, Rochambeau, St-Laurent, St-Georges ainsi que la brigade garde-côte de Kourou.

La circonscription des Contributions Indirectes comprend la recette centrale urbaine et l’inspection centrale de Cayenne, la recette locale de Kourou et la recette de contrôle rural de St-Laurent.

Le Département de la Guyane fait partie du territoire douanier et il est soumis au régime douanier et fiscal de la Métropole, sous réserve de certaines dispositions spéciales. Indépendamment des taxes perçues en Métropole, il est perçu en Guyane une taxe dite « Octroi de Mer », au profit des communes, sur toutes les marchandises, quelles que soient leur origine et leur provenance. Des exonérations sont prévues en faveur des administrations et des services publics de l’Etat, du département et des communes notamment. La législation et la réglementation métropolitaines relatives aux taxes sur le chiffre d’affaires (TVA) ont été introduites en Guyane mais leur application est provisoirement différée. D’autre part, la taxe spéciale sur la valeur des marchandises importées, qui tient lieu de taxe sur le chiffre d’affaires, est actuellement suspendue. La Métropole et les DOM constituant les uns par rapport aux autres des territoires d’exportation en cette matière, il s’ensuit que les marchandises importées en Guyane, quelle que soit leur provenance, y arrivent dégrèvées des dites taxes.

#### c - Les services techniques

La **Direction Départementale de l’Equipeement** (DDE) comprend les subdivisions territoriales de Cayenne, de Kourou et de St-Laurent du Maroni, ainsi que les subdivisions spécialisées de Rochambeau (Bases Aériennes) et du Degrad des Cannes (Service Maritime). Elle gère pour le compte du Département les concessions des bacs du Maroni, de Mana et de Roura.

La **Direction Régionale de l’Office National des Forêts** (ONF) pour la Guyane est implantée à Cayenne et comprend deux subdivisions : la subdivision de Cayenne et celle de St-Laurent du Maroni.

L’Office National des Forêts est chargé de la gestion des forêts domaniales (domaine forestier privé de l’Etat) et accomplit à ce titre diverses missions : inventaire forestier, recherches et expérimentation sylvicoles, instruction et attribution des permis d’exploitation, étude et réalisation des routes de pénétrations forestières. Il apporte également son concours aux services de l’administration pour toutes les questions relatives à la forêt et aux industries du bois.

La **Direction Départementale de l’Agriculture** (DDA) établie à Cayenne, possède un représentant (technicien agricole) à St-Laurent, un Ingénieur des Travaux Agricoles à Sinnamary et des correspondants pour le service des statistiques agricoles à St-Laurent, Mana, Iracoubo, Sinnamary, Kourou, St-Georges, Ouanary et Macouria. Les missions de ce service comprennent la protection et l’aménagement de l’espace et des ressources naturelles, l’aménagement foncier, l’équipement de l’espace rural et des exploitations agricoles, la production et l’organisation économique.

La **Sous-Région Météorologique** de la Guyane, établie à Cayenne, relève du service météorologique du groupe Antilles - Guyane dont le siège est à Fort-de-France. Le Centre Régional de Rochambeau est chargé de la prévision du temps sur la Guyane, de l’assistance météo au Centre Spatial Guyanais, à la navigation aérienne et maritime sur les côtes de la Guyane et de l’analyse des images satellites, de la facture et de la transmission des messages pour l’Amérique du Sud et le réseau caraïbe.

Les Postes et Télécommunications font l’objet d’une étude détaillée à part (Planche 30).

### 2 - Cayenne, ville administrative

Chef-lieu de la Guyane, la commune de Cayenne regroupe tous les Chefs de service du département. On y compte au total 20 directions départementales. C’est aussi le siège des services para-administratifs tels que Electricité de France ou la société FR 3 et des assemblées locales élues : Assemblées régionales, Conseil Général, Hôtel de ville. Les organismes de recherche scientifique et technique sont particulièrement bien représentés et leurs travaux s’inscrivent ici dans le cadre de l’aide particulièrement nécessaire au développement de ce département. On peut citer le Centre de l’Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (IORS-TOM), le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM), l’Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes (ISTM), l’Institut Pasteur, l’Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) localisés à Cayenne ; le Centre National des Etudes Spatiales (CNES) et le Groupement d’Etudes et de Recherches pour le Développement de l’Agronomie Tropicale (GERDAT) qui sont installés à Kourou ; ce dernier comprend le Centre Technique Forestier Tropical (CTFT) également à Kourou, l’Institut de Recherches Agronomiques Tropicales (IRAT) et l’Institut de Recherche sur le Caoutchouc (IRCA) tous deux à Cayenne. On trouve aussi des organismes propres aux Départements d’Outre-Mer et les services publics de la ville de Cayenne.

On peut considérer que cette concentration au chef-lieu est excessive car elle se fait évidemment au détriment de l’administration des autres communes. L’encadrement rural, en particulier, reste insuffisant.

#### C - L’emploi dans les services publics

Cet aspect est caractéristique du déséquilibre sectoriel et de la concentration géographique de l’emploi.

En Guyane on a recensé en 1976 (INSEE - Fonction Publique) 5 996 agents de l’Etat et des Collectivités locales, soit 10,4 % de la population estimée à 57 885 habitants cette année-là. Ne sont pas comptés les militaires relevant directement du Ministère de la Défense, les agents payés sur « interventions de l’Etat » (Enseignants privés sur contrat, FIDOM...) et ceux rétribués par des organismes ayant leur siège en Métropole (CNES, ORSTOM...). L’ensemble pourrait atteindre ou dépasser 8 000 personnes.

Pour ceux qui ont été recensés, 77,5 % sont nés outre-mer, c’est-à-dire pour l’essentiel d’origine locale ; cependant pour les emplois de catégorie A, le recrutement sur place est quasi inexistant, malgré la publicité réservée aux concours. Comme dans les autres DOM les services administratifs bénéficient du concours de jeunes gens qui accomplissent leur service national en tant que Volontaires de l’Aide Technique.

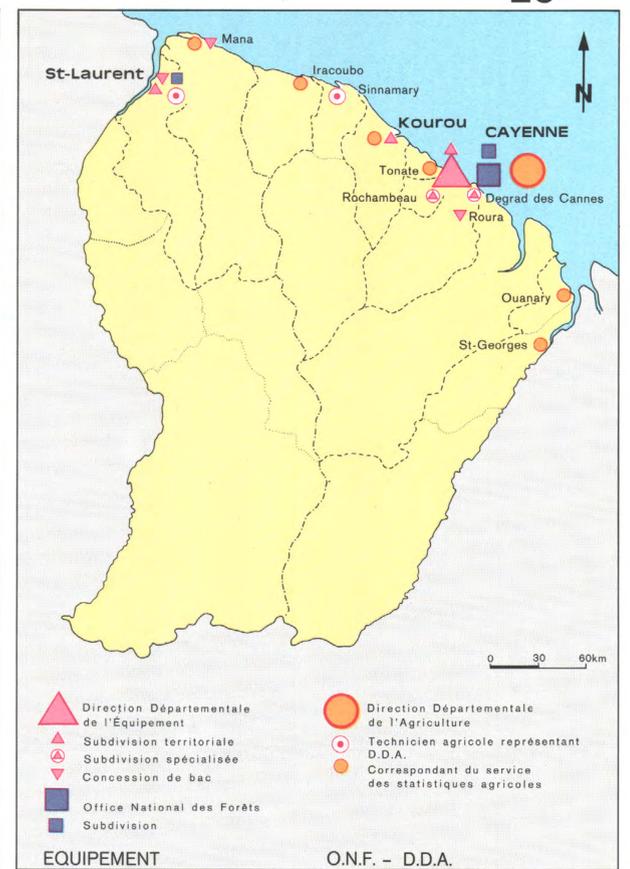
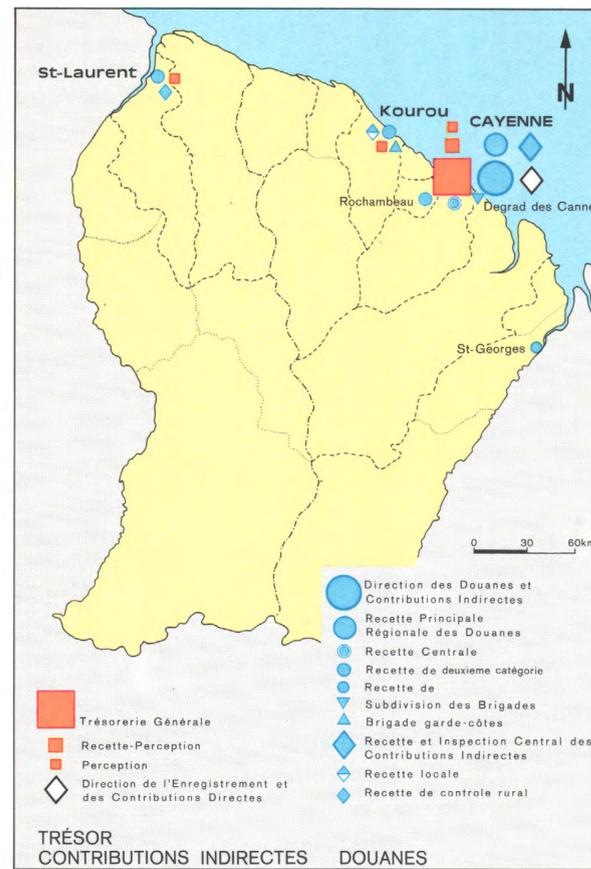
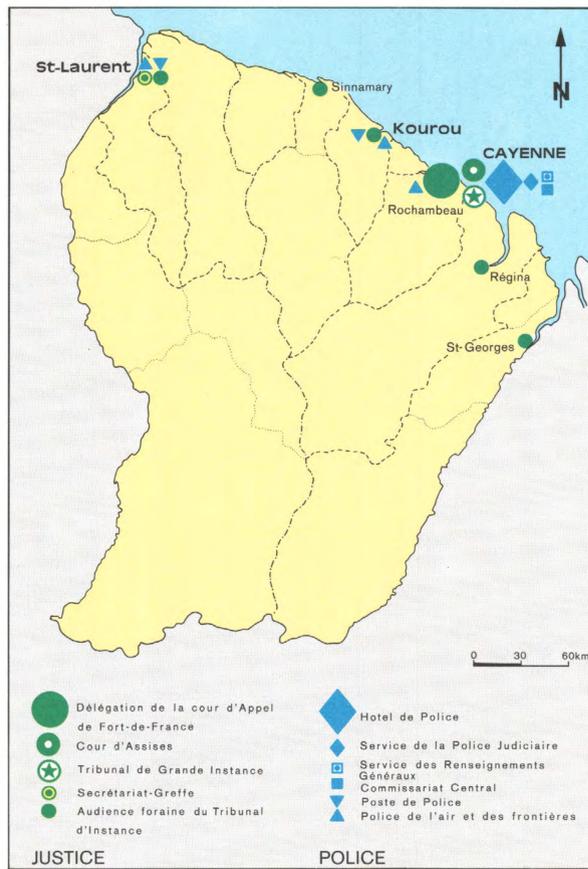
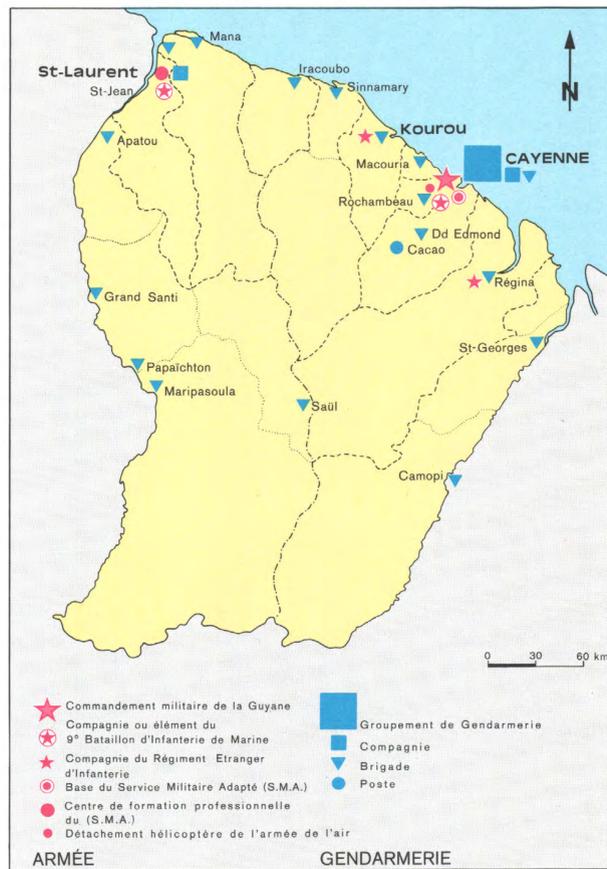
La répartition géographique de ces emplois est très déséquilibrée puisque les 3/4 environ d’entre eux sont concentrés à Cayenne. Ceci correspond à la situation de l’ensemble de la population active du département : 68 % des actifs se trouvent à Cayenne. Les centres administratifs les plus importants sont ensuite St-Laurent et Kourou.

Si l’on se replace dans le cadre de l’économie départementale, l’importance de la fonction publique paraît vraiment inhabituelle : 50 % de la population active y serait employée (estimation INSEE Cayenne-1977). Cette situation traduit le manque de dynamisme des activités productrices qui engendre dans le département une hypertrophie du secteur tertiaire dans son ensemble : il représente 75 % de la population active du département. En ce qui concerne la fonction publique, les effectifs sont actuellement très satisfaisants et des emplois nouveaux difficiles à envisager.

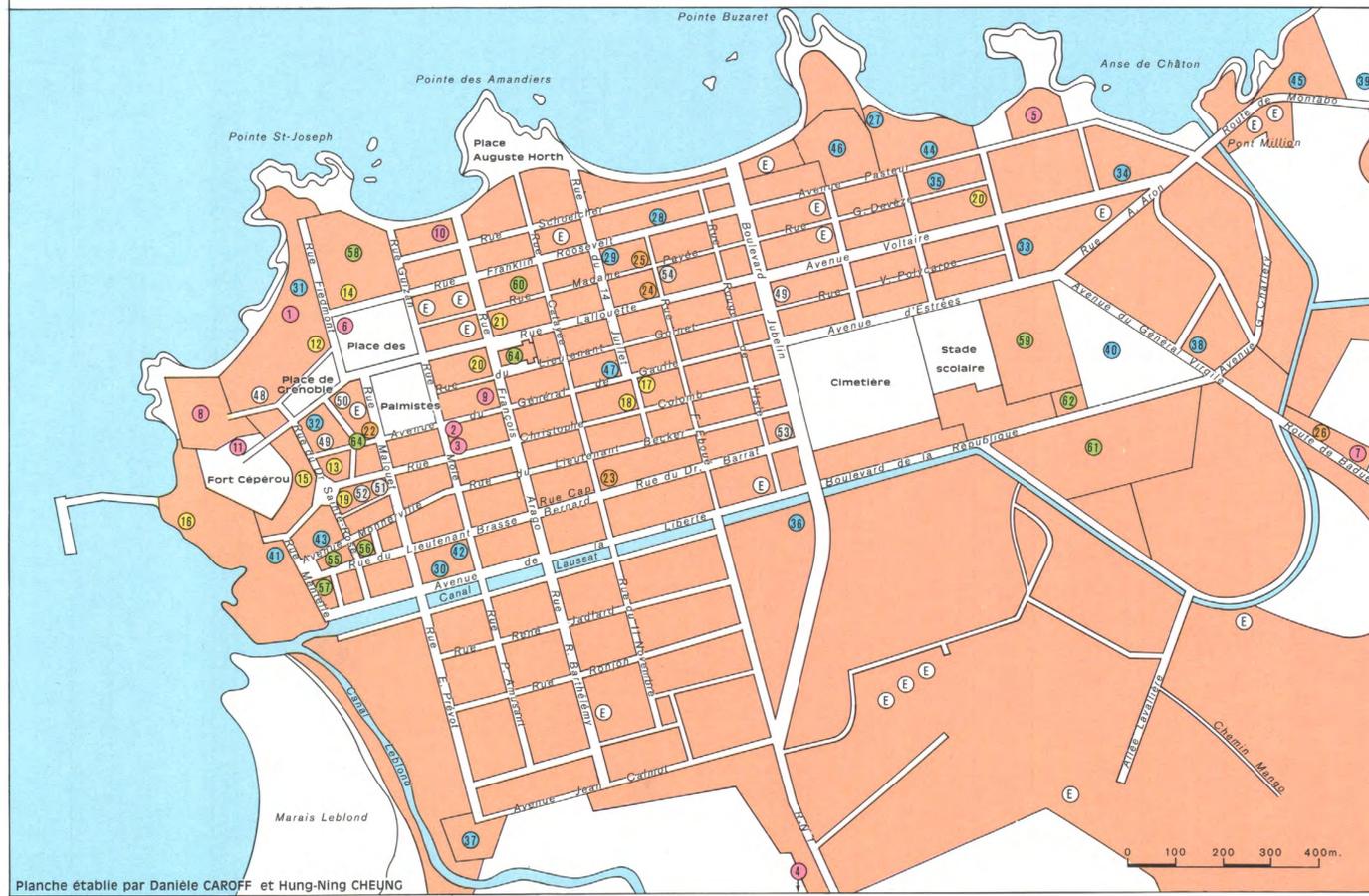
Du fait de ce déséquilibre sectoriel de l’emploi, l’administration, par ses commandes et le soutien qu’elle apporte à différentes branches d’activité, est la principale activité motrice du département et son concours est vital pour l’économie guyanaise.

Compte tenu du faible niveau des activités de production et de transformation, l’administration doit donc fournir, à partir d’une source extérieure, les emplois et les revenus qui ne trouvent pas leur source dans ces activités productrices. Le secteur public en Guyane est financé essentiellement par des fonds publics provenant de la Métropole et en très faible partie par les impôts du département. En 1977, le budget de l’Etat s’est élevé à 415,4 millions de francs dont 76 % en dépenses de fonctionnement (source : INSEE Cayenne fév. 1978). Cette situation permet de maintenir dans le département un niveau de vie sans rapport avec l’activité régionale et a aussi peut-être l’inconvénient de contribuer à la stagnation des secteurs productifs de l’économie.

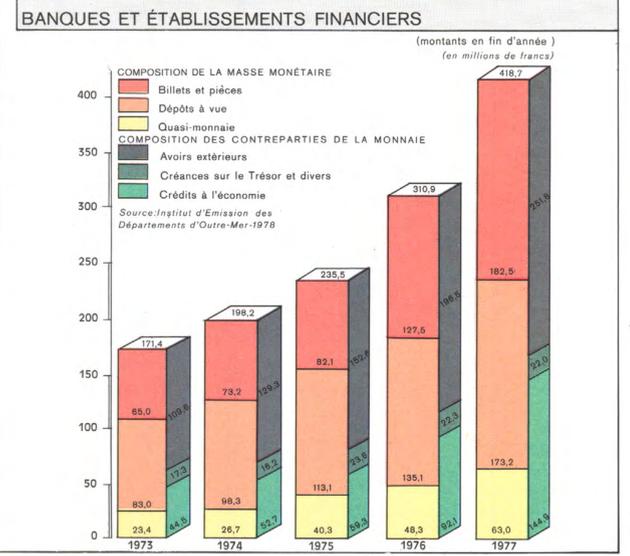




- EQUIPEMENTS PUBLICS - Ville de Cayenne**
- Intérieur - Justice - Armée
  - Economie et Finances
  - Affaires Sociales et Culturelles
  - Services Techniques et Recherche
- Préfecture
  - Direction des Services de Police et Commissariat Central
  - Service Départemental des Renseignements Généraux
  - Commandement du Groupement de Gendarmerie de la Madeleine
  - Compagnie de Gendarmerie de Cayenne (Châton)
  - Brigade de Gendarmerie de Cayenne (Palmistes)
  - Brigade de Gendarmerie de Cayenne (Baduel)
  - Caserne Loubère
  - Palais de Justice
  - Maison d'Arrêt
  - Fort Cépérou : Commandement des Forces Armées de Guyane
  - Trésorerie Générale
  - Perception (I Cayenne)
  - Perception (II Centre Hospitalier Jean Martial)
  - Direction des Douanes et des Contributions Indirectes
  - Direction Principale Douanes, Brigade, Capitainerie
  - Direction de l'Enregistrement et des Contributions Directes
  - Service du Cadastre
  - Banque de la Guyane
  - Agences de la Banque de la Guyane
  - Banque Française Commerciale
  - Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (DASS)
  - Direction Départementale de la Sécurité Sociale
  - Office Départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
  - Inspection du Travail et de la Main-d'œuvre
  - Vice-Rectorat ; Inspection Académique
  - Service des Mines
  - Service des instruments de mesure
  - Direction Départementale de l'Équipement (DDE)
  - Parc de la DDE
  - Direction Départementale des Postes et Télécommunications
  - Recette Principale des PTT
  - Parc des PTT
  - Radio Départementale
  - Société FR3
  - EDF
  - Centrale électrique Ilet Malouin
  - Direction Départementale de l'Agriculture (DDA)
  - Office National des Forêts (ONF)
  - Jardin Botanique
  - Service des Affaires Maritimes
  - Imprimerie Départementale Paul Laporte
  - Atelier d'Urbanisme et d'Aménagement
  - Services Vétérinaires
  - Centre ORSTOM
  - Institut Pasteur
  - Services de l'INSEE



- Collectivités Locales
    - Conseil Général
    - Hôtel de Ville et annexe
    - Chambre de Commerce et d'Industrie
  - Organismes d'aide technique et financière
    - Société de Crédit pour le Développement des DOM (SOCREDOM)
    - Institut d'Émission des DOM et Office des Changes
    - Bureau pour le Développement des Migrations intéressantes les DOM (BUMIDOM)
    - Société d'Aide Technique et de Coopération (SATEC)
  - Principaux Etablissements et Monuments
    - Marché
    - Monument aux Morts
    - Caserne des Pompiers
    - Hôpital Jean Martial
    - Hôpital Saint-Denis
    - Lycée Félix Eboué
    - Cité Scolaire République
    - Ecole Normale
    - Bibliothèque Franconie et Musée local
    - Cathédrale
- Ecole
- Zone bâtie



Atlas des Départements Français d'Outre-Mer

## 4. LA GUYANE



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

# Atlas des Départements Français d'Outre-Mer

la Guadeloupe  
la Martinique

la Guyane Française

- I. LA RÉUNION
- II. LA MARTINIQUE
- III. LA GUADELOUPE
- IV. LA GUYANE**

la Réunion

réalisé au Centre d'Etudes de Géographie Tropicale du C.N.R.S. BORDEAUX-TALENCE

par l'atelier cartographique commun CEGET - ORSTOM .



avec le concours des départements de géographie des Universités d'Aix-Marseille II, de Bordeaux III, des Centres universitaires des Antilles-Guyane et de la Réunion; de l'ORSTOM pour l'Atlas de la Guyane.

# comité de direction

## des Atlas des Départements d'Outre-Mer

### Directeur de la publication

Guy LASSERRE, Professeur à l'Université de Bordeaux III,  
Directeur du Centre d'Études de Géographie Tropicale du C.N.R.S.

### Conseillers Scientifiques permanents

Jean DEFOS du RAU, Professeur Honoraire à l'Université d'Aix-Marseille II  
Jean-François DUPON, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille II  
Marc BOYÉ, Maître-assistant à l'Université de Bordeaux III  
Jean-Claude GIACOTTINO, Chargé de Recherche du C.N.R.S. (CEGET)  
Christian GIRAULT, Attaché de Recherche du C.N.R.S. (CEGET)  
Jean-Claude MAILLARD, Maître-Assistant à l'Université de Bordeaux III  
Jean MARIEU, Maître-Assistant à l'Université de Bordeaux III

### Secrétaire Générale des Atlas des Départements d'Outre-Mer

Guilène RÉAUD, Ingénieur du C.N.R.S. au Centre d'Études de Géographie Tropicale

### Conseillers techniques principaux

Gilbert CABAUSSEL, Ingénieur du C.N.R.S., Biogéographe au Centre d'Études  
de Géographie Tropicale  
Jean MENAULT, Ingénieur du C.N.R.S., Chef du Bureau de Dessin de  
l'Institut de Géographie de l'Université de Bordeaux III  
Jean-Pierre VIDAL, Photographe, Chef du Service de Reprographie  
du Centre d'Études de Géographie Tropicale

# rédaction de l'atlas

## Coordination générale

**Marc BOYÉ**

**Guilène RÉAUD**  
et  
**Gilbert CABAUSSEL**

## Direction scientifique

**Marc BOYÉ**  
Maître-Assistant à  
l'Université Bordeaux III  
Chef du Laboratoire  
de Géomorphologie du CEGET

**Gérard BRASSEUR**  
Directeur de  
Recherche à l'ORSTOM

## Patronage scientifique

**Guy LASSERRE**  
Professeur à  
l'Université Bordeaux III  
Directeur du Centre  
d'Études de Géographie Tropicale  
du CNRS

**Gilles SAUTTER**  
Professeur à  
l'Université Paris I  
Membre du Comité Technique  
de Géographie de l'ORSTOM

**Jean MENAULT**  
Ingénieur du CNRS  
Chef du bureau de dessin de l'Institut de Géographie  
de l'Université Bordeaux III

## Équipe de rédaction

<b>ABONNENC Émile</b>	Ingénieur de l'ORSTOM, en retraite.	<b>CONDAMIN Michel</b>	Docteur de l'Université de Paris, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	<b>LE PONT François</b>	Technicien (supérieur) de l'ORSTOM.
<b>BELLOT Jean-Marc</b>	Diplômé d'Études Approfondies de Géographie, Allocataire de Recherche DGRST, Université de Bordeaux III.	<b>DECOUDRAS Pierre-Marie</b>	Docteur en Géographie, Assistant à l'Université Jean-Bedel BOKASSA, Bangui (Empire Centrafricain).	<b>MONSORO Alain</b>	Maître en Géographie, Université de Bordeaux III.
<b>BELLOT-COUDERC Béatrice</b>	Diplômée d'Études Approfondies de Géographie, Université de Bordeaux III.	<b>DEGALLIER Nicolas</b>	Diplômé d'Études Approfondies de Biologie, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	<b>MOREAU Jean-Michel</b>	Architecte des bâtiments de France, Directeur de l'Association Départementale d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guyane.
<b>BERNARD Danièle</b>	Maître en Géographie, Université de Bordeaux III.	<b>DEMOLLIENS Henri</b>	Conseiller de la Jeunesse et des Sports ; Cayenne.	<b>OTHILY Arthur</b>	Maître de Recherche à l'ORSTOM.
<b>BLANCANEUX Philippe</b>	Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	<b>DIGOUTTE Jean-Pierre</b>	Docteur en Médecine, ancien Directeur de l'Institut Pasteur de Cayenne.	<b>PAJOT François-Xavier</b>	Docteur ès Sciences, Maître de Recherche principal à l'ORSTOM.
<b>BOYÉ Marc</b>	Maître-Assistant à l'Université Bordeaux III, Responsable du Laboratoire de Géomorphologie du CEGET.	<b>FAUQUENOY SAINT JACQUES Marguerite</b>	Professeure associée à l'Université Simon Fraser, Burnaby (Canada).	<b>PAPY Geneviève</b>	Diplômée d'Études Approfondies d'Océanographie, Physicienne au CEGET.
<b>BRASSEUR Gérard</b>	Directeur de Recherche à l'ORSTOM.	<b>FLEURY Marie-France</b>	Diplômée d'Études Approfondies de Géographie, Allocataire de Recherche DGRST.	<b>PERROT Yannick</b>	Maître en Géographie, Université de Bordeaux III.
<b>CABAUSSEL Gilbert</b>	Ingénieur du CNRS, Biogéographe au CEGET.	<b>GRANVILLE Jean-Jacques de</b>	Docteur ès Sciences, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	<b>PETIN Gérard</b>	Ingénieur au Département des Études Minières, BRGM ; La Source.
<b>CALMONT André</b>	Docteur en Géographie, Professeur au Collège Zéphyr ; Cayenne.	<b>GRENAND Françoise</b>	Attaché de Recherche au CNRS.	<b>PRADINAUD Roger</b>	Docteur en Médecine, Dermatologue ; Cayenne.
<b>CALMONT Régine</b>	Maître en Géographie, Professeur au Collège Madeleine ; Cayenne.	<b>GRENAND Pierre</b>	Diplômé de l'EHESS, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	<b>PRÉ-AYMARD Pascal</b>	Géographe, Certifié de Cartographie, Université de Bordeaux III.
<b>CAROFF Danièle</b>	Maître en Géographie, Université de Bordeaux III.	<b>GAZEL Marc</b>	Ingénieur du GREF, Adjoint au Directeur régional de l'ONF pour la Guyane.	<b>RADAMONTE Adèle</b>	Centre ORSTOM ; Cayenne.
<b>CHARDON Jean-Pierre</b>	Maître-Assistant au Centre Universitaire Antilles-Guyane ; Martinique.	<b>HAXAIRE Claudie</b>	Botaniste, Faculté de Montpellier.	<b>RÉAUD Guilène</b>	Ingénieur du CNRS, Géographe au CEGET.
<b>CHARDONNAUD Monique</b>	Maître en Géographie, Professeur au Lycée de Barbezieux.	<b>HOEPPFNER Laurence</b>	Ancien professeur au CES Zéphyr, à Cayenne.	<b>ROBO Rodolphe</b>	Directeur du Service Culturel Départemental de la Guyane.
<b>CHEUNG Hung-Ning</b>	Diplômé d'Études Approfondies de Géographie, Université de Bordeaux III.	<b>HOEPPFNER Michel</b>	Ingénieur ENSEIH, Toulouse, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	<b>RODIER Jean</b>	Président du Comité Technique d'Hydrologie de l'ORSTOM, Ingénieur chef de l'EDF.
<b>CHOUBERT Boris</b>	Géologue, Directeur de Recherche honoraire au CNRS, ancien Directeur de l'Institut Français d'Amérique Tropicale (Centre ORSTOM de Cayenne).	<b>JOLIVET Marie-José</b>	Docteur en Sociologie, Maître de Recherche à l'ORSTOM.	<b>ROSSIGNOL Martial</b>	Docteur ès Sciences, Directeur de Recherche à l'ORSTOM.
<b>CLÉMENT Jean</b>	Chef de division des inventaires du CTFT ; Nogent-sur-Marne.	<b>Dr. LAC</b>	Directeur de la DDASS ; Cayenne.	<b>SEURIN Maggy</b>	Ingénieur du CNRS, Géologue au CEGET.
		<b>LÉGER Nicole</b>	Professeure à la Faculté de Pharmacie, Paris.	<b>TURENNE Jean-François</b>	Docteur ès Sciences, Ingénieur agronome INA, Maître de Recherche à l'ORSTOM.